

DINGY-SAINT-CLAIR

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2013

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

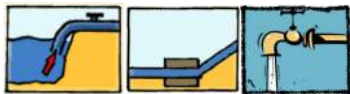
Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	3
1.4. Nombre d'abonnés	4
1.5. Eaux brutes.....	4
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.6. Eaux traitées.....	5
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013.....	5
1.6.2. Production	5
1.6.3. Achats d'eaux traitées	6
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.6.5. Autres volumes	6
1.6.6. Volume consommé autorisé	7
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	7
2. Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1. Modalités de tarification	7
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	8
2.3. Recettes	9
3. Indicateurs de performance	10
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	11
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	14
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
4. Financement des investissements	14
4.1. Branchements en plomb.....	14
4.2. Montants financiers.....	15
4.3. État de la dette du service.....	15
4.4. Amortissements.....	15
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	15
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	15
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	16
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	16
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	16

1.

Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau

- communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : DINGY SAINT CLAIR
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi: DINGY-SAINT-CLAIR
- Existence d'une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 17.03.2011. Non

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en

- régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1 378** habitants au 31/12/2013 (1 318 au 31/12/2012).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

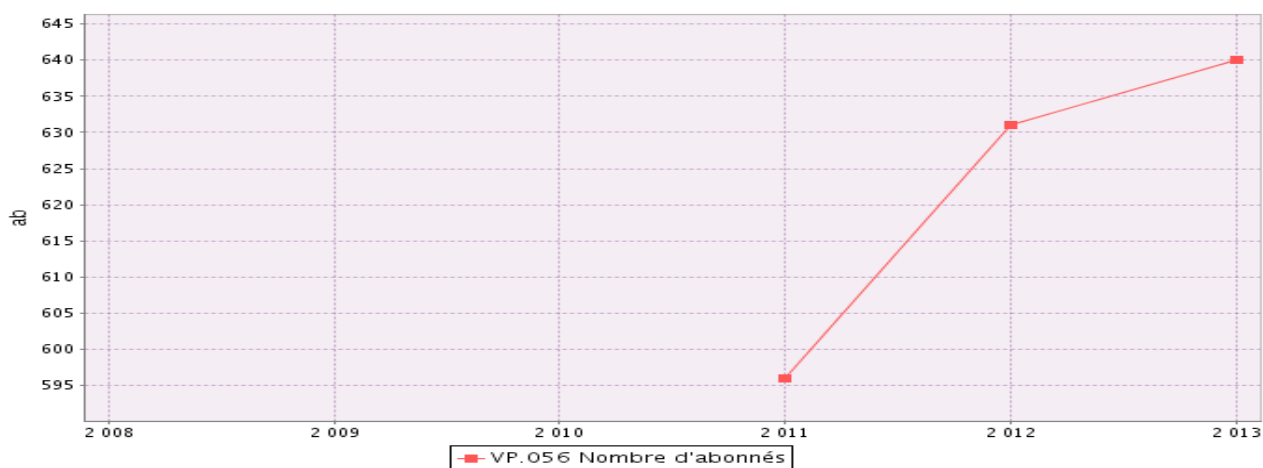
Le service public d'eau potable dessert **640** abonnés (**nombre d'abonnements**) au 31/12/2013 (631 au 31/12/2012).

Commune DINGY-SAINT-CLAIR	Nombre total d'abonnés 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2013	Variation en %
Total	631	640	+1.5 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnements par km de réseau hors branchement) est de **24.06 abonnements/km** au 31/12/2013 (23.72 abonnements/km au 31/12/2012).

Le nombre d'habitants par abonnements (population desservie rapportée au nombre d'abonnements) est de **2,15** habitants/abonnement au 31/12/2013 (2,09 habitants/abonnement au 31/12/2012).

La consommation moyenne par abonnement (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnements) est de **87,09 m³/abonnement** au 31/12/2013. (83.71 m³/abonnement au 31/12/2011).



1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **133 247 m³** pour l'exercice 2013 (117 356 pour l'exercice 2012).

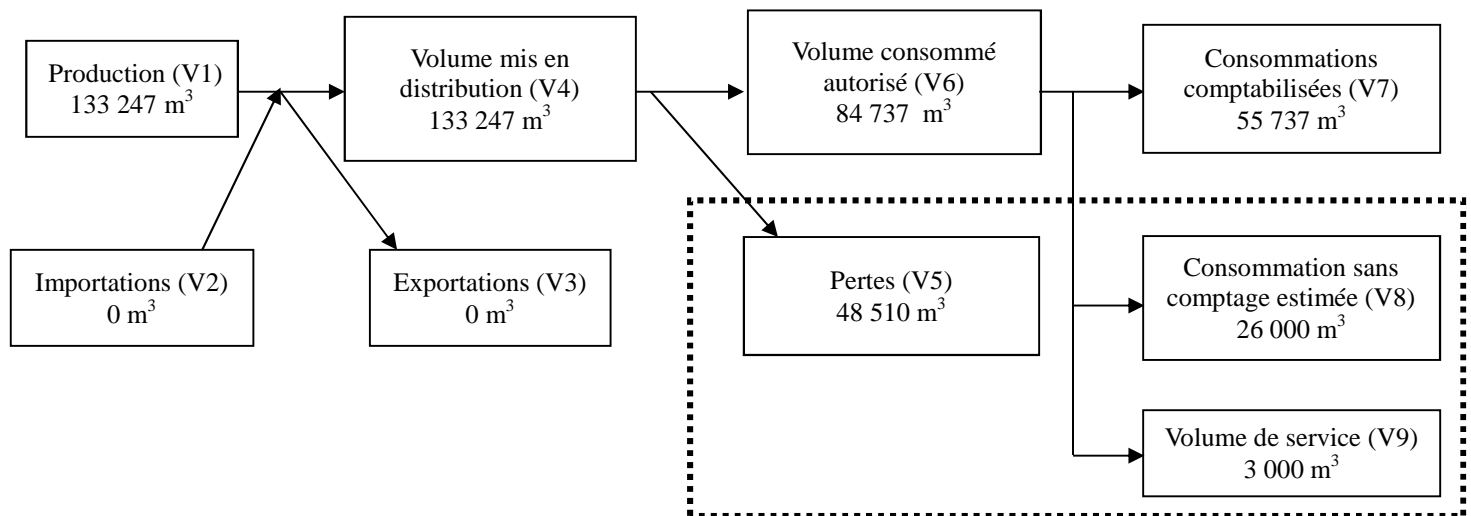
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³
Captage de Chessenay	souterraine	5 530	4 956
Captage de Le Frêne-Haut Blonnière	souterraine	53 014	41 304
Captage de Fournet – Sassi les Carrières-Pierre Grosse – Curtils hauts	souterraine	55 312	68 943
Captage de Blonnière-Pignard	souterraine	3 500 (1)	18 044
Total		117 356	133 247

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

(1) anomalie sur 1 compteur en 2012.

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013



1.6.2 Production

Le service gère 4 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Réservoir des Curtils	Lampes UV
Réservoir de Chessenay	Lampes UV
Brise Charge des Tappes	Lampes UV
Réservoir de la Blonnière	Lampes UV

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2012 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
Captage de Chessenay	5 530	4 956	-10.38 %	80
Captage de Le Frêne-Haut Blonnière	53 014	41 304	-22.1 %	80
Captage de Fournet	55 312	68 943	+24.6 %	80
Captage de Blonnière-Pignard	3 500	18 044	+ 415 % (1)	80
Total du volume produit (V1)	117 356	133 247	+ 13.54 %	80

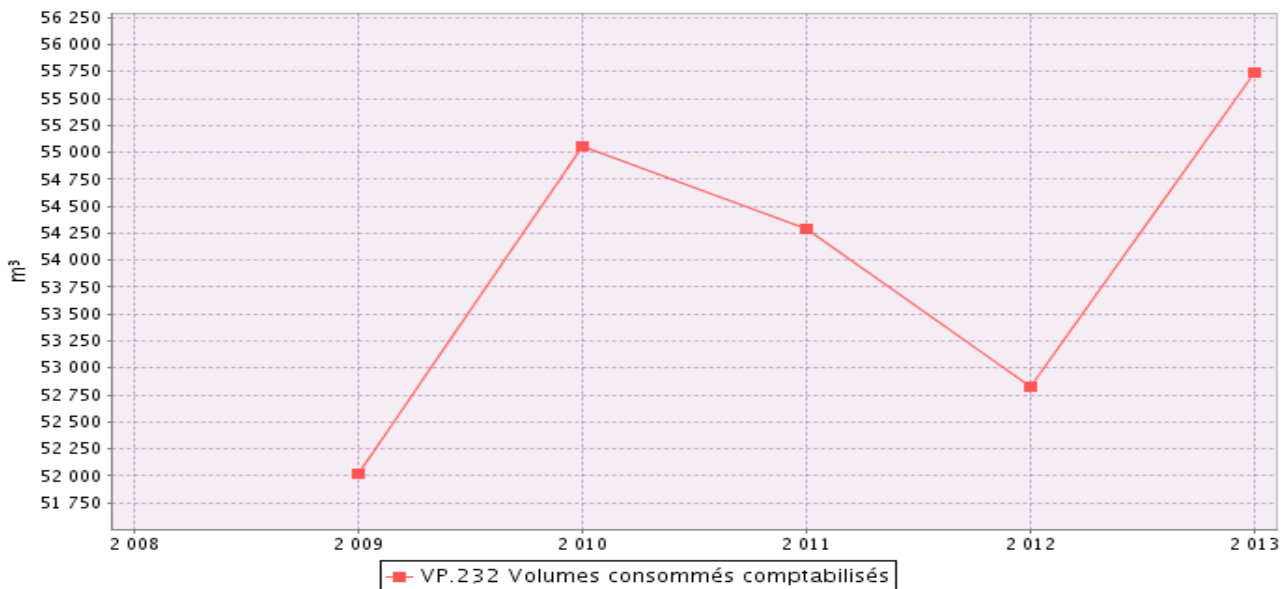
(1) anomalie sur 1 compteur en 2012

1.6.3 Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes achetés en %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	0 %

1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	52 820	55 737	+ 5.53 %
Abonnés non domestiques	0	0	0
Total vendu aux abonnés (V7)	52 820	55 737	+ 5.53 %



1.6.5 Autres volumes

	Exercice 2013 en m ³ /an
Volume consommation sans comptage (V8)	26 000 (1)
Volume de service (V9)	3 000 (2)

(1) Volume de consommation sans comptage : Prise en compte du réseau de fontaines alimenté par le réservoir de la Blonnière.

(2) Nettoyage des réservoirs et purges : Le traitement par rayonnement UV implique des purges régulières en points bas, toutes les purges étant reversées dans le même bassin versant.

1.6.6 Volume consommé autorisé

	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	81 820	84 737	+3.57%

1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **26,7** kilomètres au 31/12/2013 (26,6 au 31/12/2012).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 472.60 € au 01/01/2013 - droit de branchement
472.60 € au 01/01/2014 - droit de branchement

Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement y compris location du compteur	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	2,55 €/m ³	2,68 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

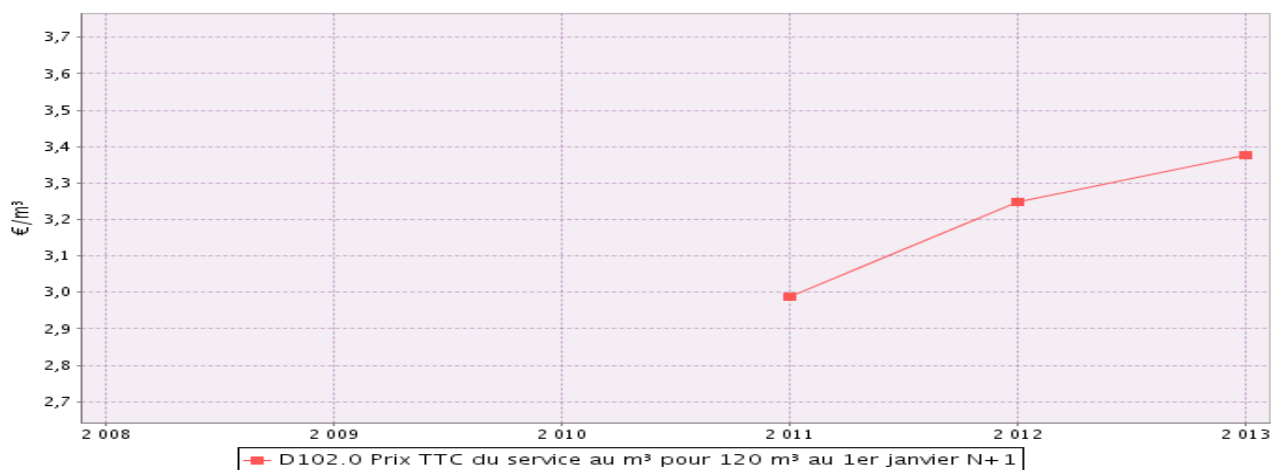
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29.03.12 fixant les tarifs du service d'eau potable à compter du 01.09.2012.
- Délibération du 28.03.2013 fixant les tarifs du service d'eau potable à compter du 01.09.2013.

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%
Part proportionnelle	306,00	321.60	+5.10%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	356,00	371.60	+4.39%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0	0	0
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33.60	0
VNF Prélèvement :	0	0	0
Autre :	0,00	0	0
TVA	0	0	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	33,60	33.6	0
Total	389,60	405.20	+4.01%
Prix TTC au m³	3,25	3.38	+4%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle (si facture < 150 euros)
- semestrielle (si facture > 150 euros)
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2013 sont de **55 737 m³/an** (52 820 m³/an en 2012).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Travaux de renouvellement des canalisations AC le réseau communal datant de 1934 afin de diminuer les fuites, renouveler les canalisations en diamètres supérieurs pour améliorer la défense incendie et augmenter le rendement du réseau.
- Travaux de renforcement / bouclage pour maintenir la pression.

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

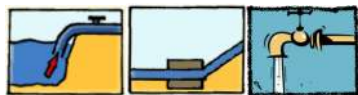
Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	167 389.93	189 743.13	+13.3 %
<i>dont abonnements</i>	<i>31 650.19</i>	<i>32 036.90</i>	+1.2 %
<i>Dont redevance pollution domestique</i>	<i>11 612.74</i>	<i>15 576.10</i>	+34.1 %
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	0
Recettes liées aux travaux	3 966.25	7 300.40	+84 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes			
Total autres recettes	3 966.25	7 300.40	+84%
Total des recettes	171 356.18	197 043.53	+15 %

Recettes globales :

Eau + redevance pollution domestique au 31/12/2013 : 189 743.13 € (167 389.93 € au 31/12/2012).

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	31	4	32	4
Paramètres physico-chimiques	32	0	32	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2012	Taux de conformité exercice 2013
Microbiologie (P101.1)	87.10%	87.50%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2012	Exercice 2013
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui	Oui
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Oui	Oui
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	oui	Oui
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2013 est **90** (90 en 2012).

Définition à partir de 2013 (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont

comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	1 = oui	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	80 %	3
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	80 %	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	0	0
	TOTAL	120	91

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

(3) n'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3) =

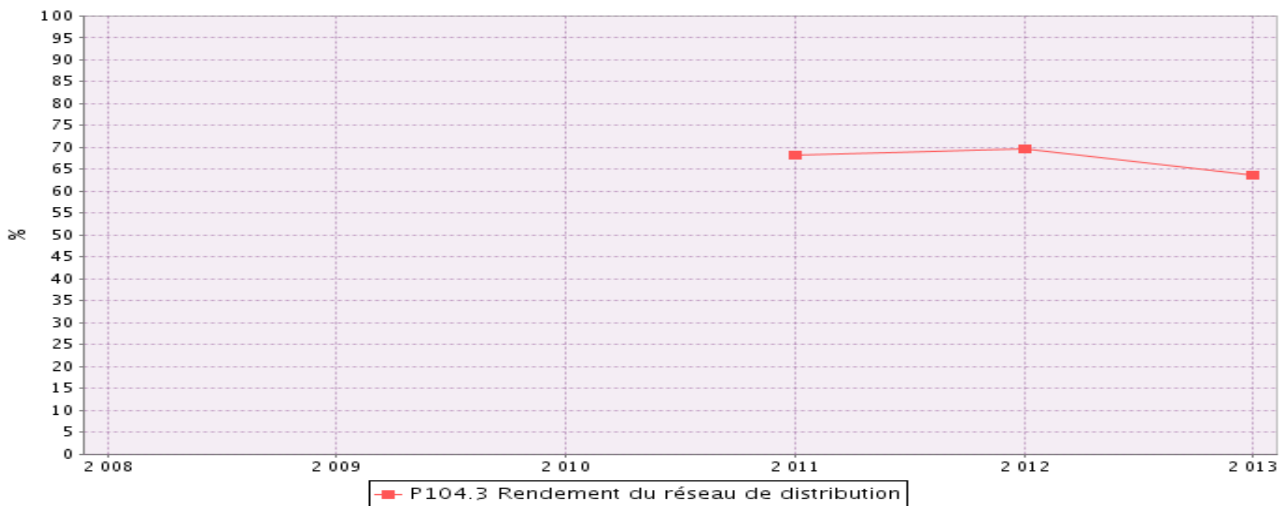
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

$$\text{Soit } \frac{84\,737}{133\,247} * 100 = 63.6\%$$

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau en %	69.7	63.6
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	8.43	8.69
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,5	0.4



3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 7.9 m³/j/km (6,6 en 2012).

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de 4.9 m³/j/km (3.7 en 2012).

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire renouvelé en km	2.1	0.3	0.7	0.3	0.2

Au cours des 5 dernières années, 3.6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2.6 % (2,9 en 2012).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80 % en 2012).

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

Branchements	Exercice 2013
Nombre total des branchements	594
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0

4.2 Montants financiers

	Exercice 2012	Exercice 2013
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	15 597	147 440
Montants des subventions en €	0	40 099
Montants des contributions du budget générale en €	0	0

4.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	295 682	257 045
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	36 943
	En intérêts	13 713

4.4 Amortissements

Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 81 270 € (81 099 € en 2012)

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Travaux Cornet – Chesseney – Planchin et étude diagnostic complet commune	394 418

4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux Cornet – Chesseney – Planchin - Nanoir et étude diagnostic complet commune	2014	394 418

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

L'année 2013, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créances et en a accordé 2.

417.79 € ont été abandonnés, soit 0,0075 €/m³ pour l'année 2013 (0,037 €/m³ en 2012).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2012	Exercice 2013
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 318	1 378
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,25 €	3.38 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	3 j	3 j
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	87.10 %	87.50 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69.7%	63.6 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6.6	7.9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3.7	4.9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2.8 %	2.6 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	80
P109.0	Taux / m ³ facturé des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,037 %	0.0075 %